

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**« Sylvie DUBOIS et Olivier PEVERELLI, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de BERG HELVIE lors de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> juillet 2019 :**

**2 000 €** répartis au titre de l'appel à projet de la Commission Départementale de Services aux Familles, en faveur de la Communauté de Communes Berg et Coiron pour le Multi-Accueil de Villeneuve de Berg, et de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron pour le Relais d'Assistants Maternels du Teil.

**33 099 €** à l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Olivier de Serres, au Domaine du Pradel à Mirabel, pour favoriser l'accès à l'embauche des allocataires du R.S.A.

**1 619 €** à l'association La Vie en Rose à Lavilledieu, au titre du programme d'action de la convention avec la CNSA, pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile.

**1 793 €** au collège Laboissière à Villeneuve de berg, au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement.

**12 500 €** à l'Ecole de Musique du Centre Socioculturel La Pinède à Villeneuve de Berg, au titre du soutien aux établissements d'enseignements artistiques de territoire.

**5 583 €** au titre du soutien à la restauration et à l'entretien des monuments historiques, à la mairie de Valvignères pour la restauration du retable.

**2 000 €** au Centre Social de Villeneuve de Berg, au titre du dispositif « Citoyen Moi Aussi ! ».

**2 200 €** répartis au titre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales, au profit de : Alba Village d'Artistes, l'APATPH à Lavilledieu et la mairie de St Jean le Centenier.

**1 400 €** répartis au titre de l'aide aux actions des associations agréées Jeunesse et Education Populaire, en faveur de l'association Les Pièces Montées au Teil et du Foyer Rural de Lussas.

**54 900 €** au titre du dispositif Pass Territoire 2019 (produit des amendes de police) en faveur de : la commune de Mirabel pour la mise en sécurité des piétons le long de la RD hors agglomération ; la commune de St-Germain pour la sécurisation du carrefour entre une route départementale et deux voies communales hors agglomération.

**4 095 €** pour un particulier du canton afin de réaliser des travaux d'hydraulique agricole.